

ARE Nord-Pas-de-Calais

Téléphone : **09 70 83 19 70**
Télécopie :
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : **LENGLET Jennifer**

MAIRIE DE CAMBLAIN CHATELAIN
SERVICE URBANISME
BP 295

62470 CAMBLAIN-CHATELAIN

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

CALAIS, le 07/02/2025

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : **PC0621972400005**
Adresse : Chemin de Saint-Pol à Béthune
Les Vingt-deux
62470 CAMBLAIN-CHATELAIN
Référence cadastrale : Section AL , Parcelle n° 0126
Nom du demandeur : **FRANSOL 61**

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jennifer LENGET

Votre conseiller

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.